

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le **SLO**

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 mai 2014
N° 46/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE CINQ MAI 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 AVRIL 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CHABANY S., CHAIB J., CERONI J., DIBON C., GALLEGO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à CERONI J., RIOU M. à NIVON J., DIETRICH F. à MENDEZ M.

EXCUSES : JL. CATTANI, S. KOENIG

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

Nomination d'un élu représentant la commune de Champ sur Drac à la Société Publique Locale (S.P.L) SERGADI (Société des Eaux de la Région Grenobloise et d'Assainissement du Drac Inférieur)

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué afin de représenter la commune de Champ sur Drac au sein de la S.P.L SERGADI,

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Martine GALVEZ pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale, et du Comité Stratégique et de Contrôle de la SPL Sergadi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette désignation.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 9 mai 2014

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.



Le Maire,

